

continentalisme si ce mot est utilisé dans un sens péjoratif au lieu de désigner une collaboration mutuelle. Quand vous lirez le rapport, j'espère que vous remarquerez ce qu'est le libre-échange plutôt que ce qu'il n'est pas. Je dois ajouter que dans le tome II, nous affirmons bien nettement que ces propositions ne s'appliqueraient pas à l'agriculture.

L'autre problème important que le comité a étudié est exposé à la Partie VI du rapport, intitulée: «Les répercussions politiques: mythe et réalité.» Nous craignons surtout les réactions émotives que le sujet soulève souvent. Le rapport dit ainsi:

Le Comité est persuadé que, sur le plan économique, le libre-échange bilatéral est viable, qu'il serait réellement profitable à toutes les régions et que, partout, on admet qu'il serait avantageux. Ce qui fait hésiter nombre de Canadiens, c'est une crainte enracinée de voir s'éroder le souveraineté canadienne et éventuellement se produire une intégration politique. Cette fausse crainte domine la vie politique canadienne depuis la fondation du pays.

On en trouve l'écho dans un document du gouvernement de 1972, intitulé «Troisième option» qui émet l'avis que «l'union politique serait inévitable» et affirme que «des zones de libre-échange... ont tendance à se muter en pleines unions douanières ou économiques» et que probablement, dans une zone canado-américaine de libre-échange, le Canada se verrait dans l'obligation de chercher l'union politique. C'était là une prétention mal posée, mais qui a réussi à faire rejeter la thèse du resserrement des liens économiques. Il n'y avait ni analyse ni examen des précédents dans les autres parties du monde. Un document important du gouvernement ontarien: *Interprovincial Economic Co-operation. Towards the Development of a Canadian Common Market*, allait encore plus loin:

... la recherche d'un libre-échange avec les États-Unis aux risques d'éroder nos liens avec le reste du Canada conduirait inexorablement à la désintégration du pays».

Le comité a entendu bien des témoignages à ce sujet. Un des témoins, le professeur Peyton Lyon, qui a étudié le sujet au niveau international, a affirmé que l'histoire et le bon sens réfutent l'argument selon lequel les zones de libre-échange libèrent inévitablement des forces économiques qui provoquent, à l'encontre de la volonté des parties, un resserrement de l'union politique et économique. Après avoir donné des preuves à l'appui, le professeur Lyon a conclu que «loin d'être typique, il n'existe pas un seul exemple illustrant ce phénomène».

L'honorable Robert Stanfield l'a très bien exprimé quand il a dit devant le comité que:

Certains, qui sont de fervents nationalistes sur le plan économique, repousseront cette possibilité immédiatement peut-être pour des raisons d'ordre émotif; d'autres, traditionnellement partisans du libre-échange, l'accepteront conformément à leurs convictions et à leurs principes; mais, à mon avis, la plupart ne sont pas suffisamment informés sur le sujet pour s'en faire une opinion éclairée, ni pour en connaître les tenants et les aboutissants. Je crois qu'il y a un travail énorme d'éducation et de réflexion à faire...

[Le sénateur van Roggen.]

Notre rapport vise à provoquer un débat public sur ce sujet.

On lit plus loin dans le rapport:

• (1430)

Les secteurs industriels les plus forts au Canada, tant dans le domaine de l'exploitation des ressources que dans celui de l'industrie manufacturière, sont les secteurs non protégés par la douane; seuls les secteurs manufacturiers faibles sont protégés, et si les industries de ces secteurs, grâce à un libre accès au marché américain, se restructurent et se renforcent, c'est tout le tissu social et politique du Canada, ainsi que son économie, qui y gagnerait. Qui oserait dire que l'Irlande...

Nous parlons ici de l'Eire.

... a perdu de son indépendance politique ou culturelle, quand elle a signé un accord de libre-échange bilatéral avec le Royaume-Uni.

J'ajouterais qu'il y a à peu près 15 ans de ça.

Chose certaine, elle en est sortie économiquement plus forte.

Je pourrais parler de la Finlande, avec ses trois millions d'habitants, qui a libéré les échanges avec l'ensemble de la Communauté économique européenne et des raisons qu'elle a de le faire. Je pourrais m'étendre sur le cas de la Suède, qui a libéré les échanges avec la Communauté économique européenne, qui n'appartient pas à l'OTAN, mais qui conserve son indépendance politique et sa neutralité.

Il s'agit d'une question économique et non politique.

Honorables sénateurs, j'ai pris plus de temps que je n'aurais dû, mais je tenais simplement à en dire assez pour piquer votre curiosité afin que vous étudiiez le rapport.

Les membres du comité ont déjà été informés qu'il y aura une conférence de presse à la salle 256-S à 4 heures au sujet de ce rapport, et bien sûr tous les honorables sénateurs y seront les bienvenus.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce rapport sera-t-il étudié?

Le sénateur van Roggen: Honorables sénateurs, je propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Asselin, que l'étude de ce rapport soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE GUATEMALA—RAPPORT SUR LE COUP D'ÉTAT

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à une question posée hier par le sénateur Macquarrie au sujet du coup d'État au Guatemala.